

ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 160, RUE DE BANDOL 6
CRÉDIT DE FR. 1'140'000.00

Vu la situation de la parcelle n° 160, sise au 6 rue de Bandol, 1213 Onex, d'une surface de 528 m², située en zone 5 de développement 3

Vu le Plan directeur communal de la Ville d'Onex, approuvé par le Conseil municipal le 11 novembre 2014, et adopté par le Conseil d'État le 13 mars 2015, en particulier la fiche de mesures N°5-2-2 "politique foncière"

Vu l'intérêt pour la Ville d'Onex d'acquérir du foncier dans des secteurs stratégiques

Vu l'expertise immobilière de cette parcelle, effectuée en date du 17 novembre 2020 par Solutions Immobilières

Vu le projet d'acte notarié de Me Françoise DEMIERRE MORAND, pour la vente de la parcelle n° 160 à la Ville d'Onex par Madame Elvira FREYMOND

Vu la résolution 246 du Conseil municipal d'Onex du 12 octobre 2021, intitulée « Pour une politique active d'acquisition foncière »

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettre k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu de l'article 20, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 19 oui, 8 non et 1 abstention sur 29 Conseillers municipaux présents

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 160 sise au 6 rue de Bandol, 1213 Onex, d'une surface de 528 m² selon le projet d'acte notarié établi par Me Françoise DEMIERRE MORAND, notaire ;
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'140'000.00 en vue de cette acquisition ;
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier ;
4. D'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt pour financer cette acquisition ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes nécessaires.

* * *

Signature :